



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Académie de Besançon

# CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

Session 2015

Le présent rapport fait état des principales observations des membres du jury. Mais au-delà, par les conseils qu'il formule, il doit servir de guide aux futurs candidats en les aidant à s'approprier pleinement l'esprit et le cadre de fonctionnement de ce concours.

La rénovation de la formation initiale des enseignants du 1<sup>er</sup> degré a constitué l'une des principales mesures de la refondation de l'École. Inscrite dans la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, elle s'appuie sur trois composantes :

- La création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE)
- La réécriture du référentiel de compétences des enseignants
- La rénovation du concours de recrutement

Cette dernière a profondément remanié les modalités d'accès à la fonction enseignante et de recrutement des futurs professeurs. Les candidats sont mobilisés plus tôt qu'auparavant sur le concours (validation de la 1<sup>ère</sup> année de master sans obligation de détenir le diplôme), et leur origine peut être plus diversifiée.

Les modalités d'organisation du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) sont désormais fixées par **l'arrêté ministériel du 19 avril 2013**.

En conséquence, la maquette du concours assigne à chacune des quatre épreuves des objectifs précis.

Les **deux épreuves écrites d'admissibilité** (épreuve 1 : Français et épreuve 2 : Mathématiques) ont vocation à effectuer le repérage préalable d'acquis fondamentaux en français et en mathématiques, indispensables à l'exercice du futur métier.

Les **deux épreuves orales d'admission** (épreuve 3 : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat et épreuve 4 : entretien à partir d'un dossier), au coefficient déterminant de 160 sur 240, ont pour fonction d'identifier chez le candidat l'existence de repères précis dans la construction, en cours et non encore aboutie, des compétences professionnelles à venir.

La diversité des parcours universitaires et la possession de compétences disciplinaires spécifiques peuvent être pleinement valorisées lors de l'épreuve n°3, dès lors que le candidat sait les articuler avec les programmes de l'école primaire et les besoins des élèves.

Enfin, la volonté de vérifier systématiquement la capacité des candidats à expliquer et à faire partager les valeurs de la République, conformément à la mesure prise par la Ministre de l'Education Nationale le 22 janvier 2015, parmi les 11 mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, contribue désormais à s'assurer d'une meilleure transmission des valeurs de la République. Elle s'exprime particulièrement dans le déroulement de l'épreuve 4.

J'exprime mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du jury du concours, et notamment à Claire Bouiller, Marie-Noëlle Kervella, Carole L'Hôte, Philippe Roux et Loïc Martin pour leur participation active à la rédaction du présent rapport. Mes remerciements s'adressent également à la Division des Examens et Concours de l'Académie de Besançon, ainsi qu'à Monsieur le directeur de l'ESPE de Franche-Comté pour la mise à disposition des locaux et des équipements nécessaires au bon déroulement des épreuves.

Jean-Marie RENAULT

Inspecteur d'Académie,  
Président du jury académique du CRPE

# -|- Données statistiques

## 1-Taux de réussite

concours	Nombre d'inscrits	Nombre de présents à la 1ère épreuve écrite	Nombre de postes offerts	Nombre de candidats admissibles	Nombre d'admis Liste principale	Taux de réussite Liste principale	Nombre d'inscriptions sur liste complémentaire	Taux de réussite LP + liste complémentaire
<b>Externe public</b>	832	536	265	405	265	49 %	05	50 %
<b>Second interne public</b>	57	22	5	10	5	23 %	-	-
<b>Externe privé</b>	104	49	20	30	20	41 %	2	45 %
<b>Second interne privé</b>	5	1	1	1	1	100 %	-	-

## 2- Moyennes obtenues

Concours	Nombre d'inscrits	Nombre de présents à la 1ère épreuve écrite	Nombre de postes offerts	Nombre de candidats admissibles	Moyenne obtenue par le 1er candidat de la liste des admissibles	Moyenne obtenue par le dernier candidat de la liste des admissibles	Nombre d'admis Liste principale	Moyenne obtenue par le 1 <sup>er</sup> candidat liste principale	Moyenne obtenue par le dernier candidat liste principale
Externe public	832	536	265	405	17.87	09.00	265	18.79	10.62
2 <sup>nd</sup> interne public	57	22	5	10	15.25	9.06	5	14.64	9.81
Externe privé	104	49	20	30	16.56	09.00	20	17.10	11.02
2 <sup>nd</sup> interne privé	5	1	1	1	14.43	-	1	16.89	-

### 3- Taux de réussite en fonction des options choisies pour l'épreuve n°3

#### 1 – Concours externe public

<b>OPTIONS (épreuves orales)</b>	<b>Présents</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>	<b>Taux de réussite</b>
Géographie	60	44	27	45 %
Histoire	139	109	75	53.9 %
Education musicale	40	30	17	42.5 %
Histoire des arts	15	9	6	40 %
Sciences et techno.	176	150	102	57.9 %
Arts visuels	31	23	15	48.3 %
Enseignement moral et civique	74	39	23	31 %
<b>TOTAL</b>	<b>535</b>	<b>404</b>	<b>265</b>	

#### 2 – Second concours interne public

<b>OPTIONS (épreuves orales)</b>	<b>Présents</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>	<b>Taux de réussite</b>
Géographie	2	0		
Histoire	3	1		
Education musicale	1	1	1	100 %
Histoire des arts	-	-	-	-
Sciences et techno.	7	5	2	28.5 %
Arts visuels	5	1	1	20 %
Enseignement moral et civique	4	2	1	25 %
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	

#### 3 – Concours externe privé

<b>OPTIONS (épreuves orales)</b>	<b>Présents</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>	<b>Taux de réussite</b>
Géographie	4	2	1	25 %
Histoire	14	7	2	14.2 %
Education musicale	4	2	2	50 %
Histoire des arts	3	3	3	100 %
Sciences et techno.	14	10	8	57.1 %
Arts visuels	2	2	2	100 %
Enseignement moral et civique	7	3	2	28.5 %
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	

4 – Second concours interne privé

<b>OPTIONS (épreuves orales)</b>	<b>Présents</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>	<b>Taux de réussite</b>
Géographie				
Histoire	1	1	1	100 %
Education musicale				
Histoire des arts				
Sciences et techno.				
Arts visuels				
Enseignement moral et civique				
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	

# -II-

## Epreuves écrites d'admissibilité

### Epreuve d'admissibilité FRANCAIS

Les copies sont notées sur 40. Le barème est fixé à 11 points pour l'analyse de textes, 11 points pour les questions d'étude de la langue, 13 points pour la question de pédagogie et 5 points pour la qualité écrite du devoir.

#### 1- Données quantitatives.

- **Concours externe public**

536 candidats ont participé à l'épreuve  
Moyenne : 17,94 sur 40  
La note la plus basse est 3 sur 40  
La note la plus élevée est 34 sur 40

49 candidats ont évité l'élimination grâce à l'attribution de points pour la qualité écrite de leur devoir.

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	57	10,63%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	283	52,79%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclus	188	35,07%
notes supérieures ou égales à 30	8	1,49%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne	196	36,56%

- **Concours externe privé**

49 candidats ont participé à l'épreuve  
Moyenne : 16,21 sur 40  
La note la plus basse est 4,25 sur 40  
La note la plus élevée est 33,25 sur 40

7 candidats ont évité l'élimination grâce à l'attribution de points pour la qualité écrite de leur devoir.

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	6	12,24%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	32	64,30%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclus	10	20,40%
notes supérieures ou égales à 30	1	2,04%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne	11	22,44%

- **Concours interne public**

22 candidats ont participé à l'épreuve  
Moyenne : 15,01 sur 40  
La note la plus basse est 7,50 sur 40  
La note la plus élevée est 23,75 sur 40

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	1	
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	18	81,81%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclus	3	13,63%%
notes supérieures ou égales à 30	0	0,00%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne	3	13,63%

- **Second concours interne privé**

1 candidat a participé au concours  
Moyenne : 16,21 sur 40

- **Répartition des notes sur l'ensemble du concours : 608 copies**

notes inférieures ou égales à 10	64	10,52%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	334	54,93%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclus	201	33,05%
notes supérieures ou égales à 30	9	1,48%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne	210	34,53%

Remarque :

- - La note la plus élevée est de 34/40 mais le nombre de candidats ayant eu de très bons résultats est faible et inférieur aux années précédentes.
- - La note la plus faible est de 3/40. Le nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire n'est pas négligeable pour un recrutement au niveau master (10,52 % des candidats).

## 2- l'épreuve écrite.

### A) L'analyse de textes

#### « Quels regards les auteurs des textes du corpus portent-ils sur l'éducation des filles ? »

Ce corpus est constitué de quatre textes :

1. Un texte de Fenelon, traité de l'éducation des filles (1689)
2. Un texte de Jean-Jacques Rousseau « Emile ou de l'éducation » (1762)
3. Un extrait du roman d'Emile Zola « Pot Bouille (1882)
4. un extrait d'entretien d'Annie Ernaux réalisé par Michelle Porte (2014)

L'unité thématique « le regard sur l'éducation des filles » était d'actualité et porteuse de sens. Elle a suscité, malgré une hétérogénéité importante, un niveau de réflexion intéressant dans un certain nombre de copies. Cependant la lecture des quatre textes, notamment ceux écrits par Fénelon et Rousseau, n'a pas été sans

poser des problèmes de compréhension fine aux candidats. Enfin, la mise en perspective historique a rarement été utilisée pour mettre en évidence le continuum inachevé de l'éducation des filles, les raisons pour lesquelles cette éducation interroge les auteurs, en quoi la condition féminine passe par l'éducation.

La majorité des copies est structurée avec une introduction, un développement et une conclusion.

On peut considérer, au regard du concours précédent, que les candidats ont beaucoup mieux géré la construction de leur devoir. On remarque, à la marge toutefois, une organisation parfois extrême, sans transition, faisant apparaître un plan listé, voire numéroté. La structure nuit alors à la cohésion de l'écrit.

La plupart des candidats maîtrisent la méthodologie de l'introduction mais on constate peu de recours au genre des textes proposés.

Le genre argumentatif constituait une entrée intéressante pour composer. Dans les meilleures copies, le lien entre les textes est identifié et par voie de conséquence, une problématique pertinente est posée. C'est la problématisation, adossée à un plan adéquat qui sert ensuite d'ossature au développement. Les candidats qui se contentent de reprendre la question posée proposent rarement un plan pertinent dans la suite de l'analyse.

Le développement est la partie la moins réussie des devoirs. En effet, les moins bonnes copies sont rédigées à partir de quatre commentaires de textes successifs et dans l'ordre chronologique sans pour autant valoriser la notion de l'évolution historique.

Plus souvent, les candidats organisent leur plan autour de deux ou trois axes. Lorsqu'ils se rapportent directement aux textes, on relève d'une part de nombreuses paraphrases, d'autre part on constate que les citations ne sont pas toujours écrites entre guillemets.

Les recours aux textes font apparaître de nombreux contre-sens, les candidats « font dire » aux auteurs ce qu'ils n'ont pas écrit.

La compréhension de lecture est une compétence dont l'enjeu est primordial dans une analyse de texte et cette compétence est parfois défaillante. Les développements de qualité s'appuient sur le plan, convoquent l'opinion des auteurs à bon escient pour étayer une problématique claire et structurée.

La conclusion ne reprend que trop rarement les points développés au regard de la problématique. Si la question d'actualité est bien identifiée, peu de liens pertinents ont été évoqués afin de replacer le sujet dans l'actualité du système éducatif.

Les candidats ont majoritairement compris le rôle de l'analyse de textes car ils sont peu nombreux à substituer leur avis personnel aux points de vue des auteurs. Cependant, les correcteurs mentionnent le manque de distance par rapport au thème, notamment l'ironie ou la dénonciation.

La qualité stylistique, la dimension littéraire est rarement évoquée, notamment le champ lexical utilisé pour décrire « la nature » féminine. Le style argumentatif n'est pas repéré, et c'est pourtant sur ce style que se fonde le sujet : les auteurs argumentent pour prouver ce qu'ils avancent.

Cet argumentaire est factuel et contextualisé. Il est parfois indirect comme dans le texte de Zola. Les genres littéraires : essais, roman et entretien ne sont que très rarement évoqués alors que leur spécificité donne des clés pour développer la problématique d'un point de vue historique et son évolution.

Remarque relative à l'analyse de texte :

Les candidats ont souvent fait le choix de traiter les parties d'étude de la langue et la pédagogie en premier. Dans ce cas, ils n'ont pas eu le temps nécessaire à la rédaction de l'analyse, rapidement traitée voire inachevée. Dans les très bonnes copies, l'introduction souvent pertinente est rédigée puis le développement est amorcé sans suite ni conclusion. On peut évoquer le temps nécessaire pour traiter l'ensemble du sujet qui, visiblement, a conduit à une baisse significative des moyennes.



## B) L'étude de la langue

### B-1 Analyse grammaticale

#### - la nature des mots

Dans le texte de Fénelon, précisez la nature des mots suivants :

- Ces** : déterminant démonstratif, masculin pluriel
- Qu'** : pronom relatif élidé, reprend l'antécédent « idée »
- On** : pronom indéfini employé comme un pronom personnel
- La** : déterminant/article défini, féminin singulier
- Les** : pronom personnel féminin pluriel, remplace « les filles »
- Précieuses** : adjectif qualificatif féminin pluriel, accord avec « les »
- Leurs** : déterminant possessif masculin pluriel
- sans** : préposition

Les catégories demeurent mal connues. Quand elles le sont, les mots ne sont pas analysés dans leur contexte, ce qui a pour conséquence des réponses incomplètes. Par exemple, l'adjectif qualificatif, quand le terme qualificatif est précisé, est rarement complété par le genre et le nombre.

Les déterminants sont en général identifiés de façon générique, le fait qu'ils soient par exemple démonstratifs est plus rare, et masculin pluriel dans le texte est encore plus échoué. On trouve dans les copies « mot invariable » considéré comme une nature.

*On* : reste un pronom personnel et seulement quelques rares copies lui reconnaissent la qualité d'indéfini. Le caractère élidé du « *qu'* » est précisé dans moins de 5% des copies.

*Sans* : la nature de ce mot a posé problème pour plus de 80% de copies. Il n'y a pas de réponse dans la majorité des cas, pour quelques candidats c'est un adverbe.

Les pronoms relatifs et les conjonctions de subordination sont confondus, les articles et les pronoms également.

#### - La fonction des pronoms

Donnez la fonction des pronoms signalés en gras dans la citation suivante:

« Elle revoyait le petit logement cloîtré, ces pièces étroites de la rue Durantin, **où** il ne **lui** était pas permis de s'accouder à la fenêtre. C'était une enfance prolongée, toutes sortes de défenses qu'elle ne comprenait pas, des lignes **que** sa mère raturait à l'encre sur leur journal de mode, et **dont** les barres noires la faisaient rougir, des leçons expurgées **qui** embarrassaient ses maîtresses elles-mêmes, lorsqu'elle **les** questionnait. »

Les confusions sont nombreuses et un nombre non négligeable de copies se solde par la note 0 dans cette épreuve. Cette catégorie grammaticale pose le plus de problèmes aux candidats.

Les connaissances sont floues, inexactes quand elles ne révèlent pas des lacunes préoccupantes pour un étudiant qui a préparé cette épreuve du concours.

L'antécédent dont le statut n'est pas clair, est souvent mal identifié et la fonction des pronoms relatifs ou conjonctions de subordination totalement fantaisiste.

*Où* : est rarement un complément circonstanciel de lieu.

*Dont* : peine à être identifié comme un complément du nom.

### B-2 Orthographe : Le classement des erreurs et la réécriture d'un texte de trois lignes.

#### - Classement des erreurs.

Les critères retenus pour classer les erreurs sont de pertinence variable.

Si certains candidats énumèrent les unes après les autres les erreurs repérées et détaillent les procédures grammaticales conduisant à leur résolution, d'autres prennent principalement appui sur les travaux de Nina Catach et emploient alors les termes génériques requis pour déterminer les catégories retenues.

Un mélange de plusieurs logiques de classement et de la terminologie qui s'y rapporte est à signaler. On peut faire l'hypothèse d'un apprentissage par cœur qui n'a été ni stabilisé ni compris. Enfin, les homophones grammaticaux sont rarement repérés comme un critère de classement.

Les erreurs ne sont pas toutes identifiées et leur catégorisation s'avère parfois aléatoire.

La densité de cet exercice de classement interroge les correcteurs. Le nombre des erreurs (18) a visiblement constitué un obstacle majeur dans le traitement de cet exercice. Celui-ci renvoie à une démarche très précise et les termes requis peuvent apparaître comme très techniques.

Le jury a retenu des classifications moins expertes, qui indiquaient une réelle réflexion ainsi qu'une bonne connaissance des catégories grammaticales. L'exploitation des erreurs aurait semblé devoir être mieux interrogée, ne serait-ce que pour engager les candidats dans cette perspective pédagogique : l'exploitation des erreurs des élèves et ce que ces dernières peuvent nous indiquer des apprentissages des élèves.

- La ré-écriture du court paragraphe permet d'évaluer les compétences orthographiques du candidat. Les erreurs sont généralement identifiées de façon satisfaisante.

Celles qui sont le plus souvent mal corrigées :

*quelles que soient les difficultés...* l'orthographe de : *quelles que soient*, demeure un véritable obstacle pour près de 80% des candidats.

*Les erreurs que le professeur a relevées* : l'accord du participe passé est réussi dans seulement une moitié des copies.

*Ont aidé* résiste lui, davantage au respect du singulier dans la terminaison du participe passé et la correction de l'infinitif *progresser* revêt plus de rigueur.

### **B-3 Analyse morphologique**

Les mots éducation et puérité sont régulièrement mal découpés. Les suffixes et les préfixes sont mieux identifiés que le radical.

Le sens du mot « Puérités » : aidés par le contexte, un grand nombre de candidats répondent de façon satisfaisante. Certains cependant restent sur l'idée de choses futiles, sans évoquer un lien avec la légèreté de l'enfance.

### **Remarques des correcteurs pour l'ensemble de la partie « étude de la langue »**

Cette épreuve, qui peut faire l'objet d'une préparation rigoureuse et académique, est en général mal réussie et les scores des candidats décevants.

Celui qui maîtrise ces notions de base de la langue française, au menu des nombreuses années du cursus primaire, secondaire des candidats, peut compter sur sa réussite le jour de l'épreuve.

Les bons candidats ont montré d'une part des connaissances solides et d'autre part une bonne capacité à les exprimer clairement. Les candidats les plus faibles ont abusé d'un verbiage aussi prolixe qu'approximatif.

Le classement des erreurs demande une prise de recul sur les mots concernés. Leur nombre important a sans doute gêné les candidats pour extraire un classement cohérent.

Les candidats maîtrisent un peu mieux la nature que la fonction des mots, il convient de réviser ce point précisément qui intègre le fait que n'importe quel mot ne peut pas être pris individuellement mais que son analyse grammaticale doit se faire en contexte pour être exacte, précise. Les rapports qui affectent les mots entre eux au sein de la proposition doivent être repérés et compris pour réussir.

C'est également une compétence convoquée lors de tout exercice d'écriture ou de lecture. La fonction même de la grammaire semble ne pas avoir été perçue par les candidats qui la considèrent sans doute comme un passage obligé, conventionnel, un étiquetage dévolu uniquement à l'espace de la classe, purement abstrait et dénué de tout lien avec une réflexion sur la langue, ses usages et ses normes.

On repère de manière trop fréquente soit le « bachotage » qui est pénalisé par une mémoire défaillante due à la situation de concours et à la densité des questions, soit l'ignorance dans cette partie du sujet.

C'est un point qu'il conviendra d'inscrire dans une réelle évolution pour l'avenir. L'analyse grammaticale en contexte doit faire l'objet d'une attention plus soutenue.

### **C) Analyse critique de supports d'enseignement.**

Elle reposait sur deux documents : la fiche élève d'ateliers en CM1 avec cinq exercices et un texte de Bernard Friot issu des *Nouvelles histoires pressées*. Ces deux supports avaient pour objectif d'apprentissage la notion d'implicite dans un texte.

La question a été la plus échouée dans les copies. Elle était longue à traiter, difficile pour une question. En outre, le candidat qui n'a pas compris que c'était une séance et qui n'a pas trouvé à quelle compétence le sujet se rapportait n'a pu réaliser une réponse correcte dans son ensemble.

- Environ un tiers des candidats a reconnu la compétence signifiant que les documents reposaient sur « repérer dans un texte des informations explicites et en inférer des nouvelles (implicites) ».

La portée didactique des deux documents a été, pour le reste des candidats, vue sous le seul angle lexical relatif à l'apprentissage du vocabulaire. Ce contre-sens, pour autant n'a pas empêché de répondre à l'opportunité d'un débat argumentatif lors de la séance.

Même si le libellé des programmes n'était pas demandé précisément, ils sont rarement évoqués, les réponses sont très floues et ont fait perdre du temps aux candidats.

- A la question numéro 2, sur le rôle pédagogique de « quels sont les mots du texte qui permettent de répondre », la recherche d'indices et la justification sont souvent citées mais l'intérêt pour l'enseignant, le rôle de l'étayage et l'identification des stratégies des élèves très rarement perçus.

- A la question numéro 3 sur « l'utilisation des documents et l'articulation entre les deux », la majorité des candidats se réfèrent à une situation d'entraînement avec le document 1 puis un réinvestissement avec le texte de B.Friot.

On peut noter que ce texte a été soit par faute de temps, soit par incompréhension souvent évincé de la réponse. L'articulation entre les deux supports d'enseignement au sein d'une même séance a été peu développée ni même évoquée.

Le fait que l'exploitation des deux documents se fait lors d'une séance aurait pu être identifié dans la consigne pour mieux repérer les différentes phases, leur enjeu pédagogique et l'articulation entre les deux.

Il était demandé d'identifier à la fois le rôle de l'élève, avec les stratégies nécessaires à la compréhension du texte mais également le rôle de l'enseignant qui guide le cheminement des élèves d'une première lecture vers l'explicitation des points de résistance à la compréhension. Comme dans la question précédente, autant les procédures de l'élève ont été citées autant le rôle de l'enseignant et de son questionnement n'ont pas paru importants dans la progression de l'élève.

- question 4 a,

La question porte sur la pertinence de mettre en place un débat à la suite des deux textes. Les candidats ne semblent que trop rarement percevoir les enjeux de compréhension liés aux inférences dans les textes.

De ce fait, les raisons qui font débat et justifient les échanges entre élèves ne sont pas perçues. La définition d'un débat interprétatif peut avoir fait l'objet d'un développement sans pour autant être mise au service du texte de Bernard Friot.

- question 4 b

La question ainsi formulée « quelle trace écrite finale proposeriez-vous à vos élèves » a mis de façon régulière les candidats sur une fausse piste. Ils ont proposé des productions écrites à réaliser par les élèves comme réinvestissement.

Ce qui était demandé relevait d'une formalisation synthétique des échanges lors du débat, tenant lieu de phase d'institutionnalisation écrite par l'enseignant. Les correcteurs soulignent l'ambiguïté de la question et de son incidence sur la quasi totalité des devoirs.

#### **Remarque des correcteurs :**

Lire attentivement les consignes, prendre le temps de bien identifier l'objectif d'apprentissage. Qu'est-ce que l'on veut que les élèves apprennent dans cette séance ?

Lorsqu'on prévoit deux documents pour une même séance, il s'agit de discerner ce qui leur est commun. Dans le cas présent, les deux documents ont été vaguement perçus pour une utilisation distincte mais rarement pour une mise en perspective concourant à l'atteinte d'un objectif précis d'apprentissage.

### **D) La qualité écrite.**

On distinguera :

- La qualité graphique des devoirs. Dans l'ensemble, elle est satisfaisante et permet une lecture aisée des productions.

- Le niveau orthographique, qui témoigne d'une maîtrise globalement correcte. Les candidats qui ont échoué à la réécriture du texte avec des erreurs sont ceux qui ont un niveau orthographique insuffisant dans leur copie.

Dans l'ensemble, quatre points défailants sont à souligner :

- les accords de l'adjectif qualificatif et du participe passé ;
- la confusion des formes du futur de l'indicatif et du présent du conditionnel ;
- les erreurs concernant les homophones grammaticaux ;
- les oublis des accents aigus et graves.

- La clarté, la précision, le niveau de la syntaxe.

Le vocabulaire est souvent imprécis, voire inventé avec des confusions de sens. Une syntaxe mal maîtrisée affecte la construction des verbes (tous les auteurs en font référence...), l'emploi des pronoms relatifs (les métiers dont les femmes ne peuvent accéder...), l'oubli de la première partie de la négation (les écoles étaient destinées que pour les garçons...), la construction de la subordonnée interrogative indirecte (il convient de demander quels accès ont-elles ?...)

- La présentation du devoir témoigne très massivement d'une volonté de rendre lisible et accessible sa copie.

## **Conclusion.**

Cette épreuve de français est caractérisée cette année par le faible nombre de copies dont la note est supérieure à 30 ainsi que par une moyenne générale en baisse.

Il semblerait que la densité du questionnement, la longueur des textes à lire, la réflexion nécessaire à de nombreuses réponses notamment dans la partie pédagogie n'aient pas permis de traiter tout le sujet avec une égale rigueur.

Néanmoins, il convient que les candidats qui préparent ce concours progressent sur les points suivants :

- il est conseillé qu'ils développent leur culture littéraire et se forment davantage à la méthodologie de l'analyse de textes, notamment dans la problématisation de la question posée ;
- il est indispensable qu'ils consolident leurs connaissances de base en orthographe et en grammaire ;
- enfin, ils doivent acquérir une culture didactique et une formation à l'analyse de documents pédagogiques pour améliorer l'analyse critique des supports d'enseignement.

## **Epreuve d'admissibilité MATHEMATIQUES**

L'épreuve (durée : 4 heures) vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties.

Une première partie est constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle permet d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Une deuxième partie est composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

Une troisième partie porte sur l'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

### **Données statistiques.**

Nombre de copies corrigées : 599 (Externe public : 528. Second concours interne : 22. Externe privé : 48. Second concours interne privé : 1).

Nature concours	Effectif présent	Nombre absents	Note >20	Note <20	dont <10,5	Moyenne / 40
Externe public	528	8	406	122	13	25,84
2°concours public	22	0	12	10	3	20,70
Externe privé	48	1	33	15	3	22,89
2°concours interne privé	1	0	1	0	0	34,00

L'épreuve est notée sur 40 points : 13 pour la première partie, 13 pour la deuxième et 14 pour la troisième. 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

### **Remarques d'ordre général.**

Les correcteurs remarquent une augmentation du nombre de candidats ayant obtenu la moyenne (presque 69% pour le concours externe public). L'explication majeure est sans doute à trouver dans la nature du sujet, les situations proposées ont été jugées majoritairement comme très accessibles.

La première partie mathématique présentait des applications immédiates des théorèmes de Pythagore, de Thalès et de certaines formules comme le volume de la pyramide. Les situations proposées permettaient ainsi aux candidats de répondre sans mobiliser le calcul littéral, sans s'engager dans des démonstrations mathématiques ou des questions favorisant la prise d'initiative (fragilités identifiées les années précédentes). Peu de situations permettaient d'avantager les experts et de rendre le sujet fortement discriminant.

La seconde partie pouvait être aisément résolue en mettant en œuvre logique et bon sens.

Les trois situations relevant de l'analyse pédagogique ont été les plus discriminantes par leur traitement lacunaire et l'approximation des réponses.

Un nombre non négligeable de candidats qui n'ont pas traité la première partie du sujet, obtient pourtant la moyenne à l'épreuve.

Contrairement à la session de l'an passé, les correcteurs ont constaté une nette amélioration des compétences orthographiques et syntaxiques. En revanche, un effort reste à fournir en ce qui concerne la présentation générale et notamment la référence aux questions traitées, la qualité de l'écriture et, par conséquent, la lisibilité des copies.

Les erreurs de calcul ont également pénalisé un certain nombre de candidats.

## Observations relatives au traitement de la partie 1.

La partie 1 relevait du domaine géométrique. L'objet du problème portait sur l'étude d'une pyramide en verre, destinée à être remplie de sable pour constituer un objet de décoration. La pyramide était inscriptible dans un pavé droit dont les dimensions étaient données. Cette partie était déclinée en trois étapes :

- la première devait aboutir à la réalisation du patron de la pyramide ;
- la seconde traitait un cas particulier (réduction de la pyramide initiale) ;
- la troisième conduisait à l'étude d'un cas général.

Selon les correcteurs, les questions étaient majoritairement « guidantes » et engageaient peu de justifications.

Les candidats ont fait preuve d'un bon niveau de maîtrise des théorèmes de Pythagore et de Thalès ainsi que de leurs applications. Il en est de même en ce qui concerne le calcul des volumes et la correction des unités (conversions comprises), la lecture de graphique et le prélèvement de données.

Pour la seconde partie, les candidats ont préféré majoritairement mobiliser le théorème de Thalès plutôt que le coefficient de réduction.

En revanche, il demeure des difficultés identifiées, comme :

Partie 1

- une perception erronée des solides dans l'espace ce qui a entraîné un obstacle majeur dans le repérage de certains angles droits en perspective cavalière ;
- une construction du patron de la pyramide échouée, conséquence directe de la difficulté précitée : le patron a été construit avec des triangles isocèles et non des triangles rectangles (erreur sur la nature des faces) ;
- un patron de la pyramide incorrect lorsque les candidats n'ont pas fait correspondre les arêtes de même longueur.

Partie 2

- une justification partielle pour les candidats qui ne se référaient pas à la notion d'angle droit.

Partie 3

- la solution algébrique peu engagée par les candidats ;
- la notion d'encadrement (des erreurs qui trouvent sans doute leur origine dans le manque de référence des candidats à la consigne) ;
- le calcul littéral notamment pour ceux qui ont cherché à développer l'expression  $(12-x)^3$  différente de  $12^3-x^3$  ;
- le passage au cas général : certains candidats ont manipulé des valeurs en effectuant des calculs fantaisistes pour retrouver la formule donnée.

La rigueur mathématique était approximative dans un nombre important de copies, essentiellement en ce qui concernait la notation des droites, des segments...

## Observations relatives au traitement de la partie 2.

La seconde partie offrait quatre exercices indépendants qui ont permis à la très grande majorité des candidats d'obtenir presque la totalité des points.

Le premier exercice était un problème pour lequel il fallait calculer le coût d'une fuite d'eau dans une installation domestique en connaissant le prix du  $m^3$ , la durée de la fuite et le débit en L/min.

L'origine des productions erronées provient essentiellement de problèmes de conversion et d'une absence de cohérence par rapport à l'ordre de grandeur du résultat obtenu.

Le second exercice renvoyait les candidats aux chances d'obtenir certains résultats à partir d'un lancé de deux dés. Les plus experts ont mobilisé les probabilités. Une nouvelle fois la très grande majorité est parvenue à répondre à la question en ayant recours au bon sens et à des outils très simples comme l'arbre ou le tableau.

Le troisième exercice qui consistait à calculer le salaire de la dernière recrue féminine afin que le salaire moyen des hommes soit égal au salaire moyen des femmes dans l'entreprise, a posé un peu plus de difficultés. Les échecs sont essentiellement dus à :

- des erreurs de calcul ;
- un manque de maîtrise et confusion entre les notions de médiane et d'étendue ;
- la présence et l'exploitation, par les candidats, de données inutiles dans l'énoncé.

L'exercice 4 a été globalement bien réussi. Il fallait identifier les différentes possibilités pour un fleuriste de composer des bouquets identiques à partir d'un nombre de tulipes et de roses donné. Beaucoup de candidats ont mobilisé le PGCD (plus grand diviseur commun) qui ne s'imposait pas. Les erreurs relèvent davantage d'une mauvaise lecture et de compréhension de l'énoncé « bouquets identiques ». A noter que beaucoup de candidats ont effectué les calculs mais ont omis de répondre à la question (présentation du résultat obtenu).

### **Observations relatives au traitement de la partie 3.**

La troisième partie portait sur l'enseignement des fractions, la proportionnalité au cycle 3 ainsi que sur la notion de pavé droit en géométrie.

Cette partie pédagogique atteste de la difficulté des candidats à analyser les productions des élèves, une difficulté récurrente, déjà signalée l'an dernier. Il s'agit essentiellement d'un manque de méthodologie pour analyser les productions qui conduit très souvent les candidats à employer « un verbiage » important. L'approche était limitée à une description sans production de l'analyse des propriétés mathématiques engagées.

En ce qui concerne la situation 1, le mot opérateur a été un obstacle dans un certain nombre de copies tout comme l'identification des domaines mathématiques (confusion entre notamment géométrie – grandeurs et mesures). La question 3 a été la plus discriminante, les argumentaires proposés s'appuyant essentiellement sur les nombres et non sur l'intérêt de la représentation.

La situation 2 n'a pas posé de difficulté majeure si ce n'est un traitement partiel de la question 2b, les candidats se contentant de relever les erreurs.

La situation 3 a été dans l'ensemble bien traitée, la notion de proportionnalité ayant été majoritairement identifiée. En ce qui concerne les méthodes, la référence au produit en croix (programme de 4° - éloigne les élèves du sens) a été pénalisante. Les propriétés relatives à la proportionnalité sont maîtrisées dans l'ensemble (linéarité additive...).

### **Conseils généraux du jury aux futurs candidats au regard de la correction du sujet 2015.**

- assurer une lecture approfondie des énoncés et des consignes ;
- maîtriser le vocabulaire spécifique en référence soit aux notions mathématiques, soit à l'énoncé des tâches à exécuter ;
- vérifier la vraisemblance des résultats obtenus ;
- prendre le temps de se représenter mentalement les situations évoquées ;
- éviter les arrondis successifs ou intermédiaires lorsque le résultat attendu n'est pas une approximation ;
- investir une méthodologie pour analyser les productions des élèves afin de gagner en pertinence et efficacité ;
- rester attentif à la gestion du temps de l'épreuve et organiser davantage l'ordre de traitement des différentes questions du sujet afin d'éviter les non-réponses.

## -III-

# Epreuves orales d'admission

« Les deux épreuves d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent avec eux ». *Arrêté publié au J.O. le 27 avril 2013*

### 1<sup>ère</sup> épreuve orale (épreuve 3) :

#### **Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.**

*« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. »*

*« Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format compact Disc).*

*Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné, le cas échéant d'un support numérique « Compact Disc », dans un délai et selon les modalités fixées par le jury.*

*« Ce dossier se compose de deux ensembles :*

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu*
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.*

*« L'épreuve comporte :*

- la présentation du dossier par le candidat ( vingt minutes)*
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part sur un élargissement et/ou un approfondissement dans la domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.*

Durée de l'épreuve : une heure.

#### **1.1.Le dossier.**

Les commissions ont consacré un temps important à la lecture préalable des dossiers, qui ont ainsi constitué un point d'appui pour les interrogateurs.

Le dossier, bien qu'il ne soit pas lui-même noté, est d'importance. Il s'agit de la première pièce à travers laquelle le jury va faire connaissance avec le candidat, avant que celui-ci ne se présente à eux. Ce document doit être soigné, structuré, précis et **personnel**.



Le jury regrette que certains dossiers ne comportent ni titre, ni introduction, ni conclusion, ni lien entre les deux parties qui apparaissent comme totalement disjointes et donc malheureusement juxtaposées sans objet. La bibliographie fait également souvent défaut.

L'hétérogénéité de la forme ne manque pas non plus d'interpeller les lecteurs. La taille des polices, les polices elles-mêmes, la forme du texte, l'architecture du propos semblent n'avoir fait l'objet d'aucune harmonisation ni de préconisation précises.

Si l'on prend comme année de référence la précédente session, la qualité des dossiers paraît être en retrait. Le jury a certes pu apprécier des productions claires, documentées, bien structurées, témoignant d'un travail personnel riche et bien construit. Mais il a également eu à lire parfois un écrit pauvre, pour ne pas dire indigent, dont les fondements scientifiques échappent totalement au candidat qui va même jusqu'à se dire surpris d'avoir pu employer tel ou tel terme ou évoquer telle ou telle idée. Le manque de cohérence entre la partie théorique et la partie pédagogique est souvent souligné. Cette disparité interroge quant au sérieux avec lequel les candidats ont veillé à traiter le sujet.

Certains champs disciplinaires paraissent aller de soi quand les candidats y ont réalisé un cursus universitaire. (histoire, géographie, sciences et technologie). Un niveau de connaissance au moins équivalent à celui de fin de collège est attendu.

L'attention des candidats est attirée sur les pièges que constitue l'exploitation stricto sensu de certaines ressources sur Internet.

Deux cas peuvent en effet se présenter :

- ❑ Le candidat, qui n'a fait que du plagia sans s'approprier le contenu, sera mis en difficulté dès que les interrogateurs le solliciteront pour obtenir des précisions particulières. Il lui sera difficile de proposer un exposé solide et convaincant.
- ❑ Le candidat cite ses sources et a su adapter les propositions à la spécificité de la situation de classe choisie. Il sait analyser l'ensemble et proposer des ajustements pertinents. Il a pris appui sur une architecture générique pour l'adapter à ses exigences.

Recommandations :

Les fondements scientifiques qui y sont présentés avec précision seront explorés et leur exactitude vérifiée. Les apports récents de la recherche ainsi que la maîtrise de l'évolution des connaissances sont attendus et seront valorisés. Les développements scientifiques doivent permettre au jury d'apprécier la maîtrise par le candidat des notions étudiées. Un lexique spécifique y est employé, la démarche peut être justifiée et les fondamentaux de la discipline fondent la réflexion. Il convient également de citer ses sources, de lister ses lectures et les ouvrages consultés. Le jury appréciera une réelle honnêteté intellectuelle.

La proposition de séquence devra être organisée de façon claire, respecter le processus d'apprentissage, prendre appui sur la polyvalence du professeur des écoles, s'inscrire dans un projet motivant, porteur de sens pour les élèves et bien articulé avec les programmes en vigueur.

Les membres du jury possèdent donc une connaissance précise des propos relevés au fil des pages et ont choisi les grandes orientations de leur questionnement au moment de la préparation de l'entretien. La présentation du candidat apportera à cet ensemble une nouvelle dimension.

## **1.2.La présentation.**

Le temps dévolu de vingt minutes est généralement respecté. Nombre de candidats récitent leur présentation apprise par cœur. Cette anticipation excessive nuit fortement à la qualité de l'ensemble.

Il est important de veiller à la qualité de son élocution et à maîtriser autant que faire se peut un stress que le jury s'attache à estomper (difficultés de déglutition, d'articulation, rire nerveux...).

Le niveau linguistique des candidats, sauf exception vite repérée, est généralement satisfaisant. Certaines familiarités sont à éviter absolument : « ben, y'a » ou « ça tombe pas pile poil ».

Sans tomber dans l'obséquiosité, le rapport avec les membres du jury se nourrit d'un respect d'ailleurs réciproque.

Les commissions ont sanctionné les candidats qui ne savaient pas justifier leurs choix, restaient cantonnés à ce qui était déjà écrit dans le dossier, ne pouvaient élargir leur réflexion, proposer d'autres documents, reprendre la partie scientifique en la développant et en rassurant le jury sur une bonne maîtrise des notions abordées.

La présentation est un moment important dans l'épreuve. Elle permet de mesurer la capacité du candidat à s'exprimer, à partager une pensée, une démarche, à exposer un raisonnement, à décrire son action

pédagogique et à justifier ses choix. Il doit afficher un réel dynamisme, une envie de faire partager ses savoirs et d'intéresser un auditoire.

Elle peut également être un moment privilégié pour faire connaître au jury une nouvelle analyse des propositions qui ont pu évoluer depuis le dépôt du dossier et l'inviter à prendre ainsi connaissance d'une démarche modifiée plus ou moins profondément.

Recommandations :

La présentation doit faire l'objet d'une préparation minutée et minutieuse, Le support numérique est pertinent et permet souvent de structurer davantage les interventions. Sa production est très vivement recommandée. Le candidat se trouve dans une posture voisine de celle d'un enseignant, sans jouer exactement ce rôle. Il doit savoir présenter son intervention, en annoncer le plan, en rappeler l'intérêt et les objectifs, exposer clairement son propos. Il apprivoise l'espace et sait profiter du support numérique, le cas échéant pour enrichir son exposé, matérialiser certaines propositions, partager une expérience, proposer un prolongement. La langue employée doit être précise, riche, variée, bien adaptée à la situation.

Les meilleurs candidats savent proposer un discours distancié, enrichi de synthèses et de documents complémentaires, sans répéter ce qui avait été déjà écrit, trouvant une juste articulation entre les contenus du dossier, le diaporama et l'exposé oral. Cet exercice permet de mesurer la pertinence de la posture du candidat, son aisance devant un public, la fluidité de son discours, la maîtrise qu'il possède de son sujet, l'analyse qu'il en effectue, l'originalité de son argumentation.

La présentation apparaît particulièrement riche lorsqu'elle offre un équilibre entre les parties scientifiques et pédagogiques. L'exposé à caractère disciplinaire ne doit pas être réduit ni négligé. Les fondements scientifiques ne peuvent pas se limiter à l'énoncé des programmes officiels.

Le déroulement des séances doit également être clair et précis, prendre appui sur des connaissances didactiques et pédagogiques encore en devenir mais déjà mesurables et argumentées.

### 1.3. Le support numérique.

La grande majorité des candidats a souhaité étayer son propos par un support numérique.

Certains supports n'ont pu être exploités du fait d'une gravure défailante. Les commissions se sont attachées à adapter leur questionnement et ont permis au candidat de construire en urgence une trame d'intervention.

La présentation est le plus souvent appuyée sur un diaporama mieux utilisé que lors de la précédente session. Le contenu est davantage adapté à l'exercice, plus fluide, plus concis et le candidat n'en fait que très rarement une lecture exhaustive. Il sait s'entourer de schémas, de documents iconographiques qui ne manquent pas de soutenir l'exposé.

Quelques candidats se sont montrés très à l'aise dans l'exploitation de ce support, pouvant compter sur une posture convaincante et adaptée aux exigences d'une situation de communication, comme elle pourra être vécue en classe.

On peut regretter que les candidats qui ont choisi de proposer un travail dans le domaine artistique ne puissent proposer au jury d'entendre un extrait de l'œuvre travaillée en classe ou une reproduction du document iconographique de référence.

Si le candidat n'a pas de support numérique, transmis avec le dossier, **il ne peut prétendre exploiter aucune note personnelle au moment de l'épreuve.** Les jurys, dans un souci d'équité, veillent à ce qu'aucun imposture ne puisse s'imposer, tant dans la construction que la rédaction du dossier. Les candidats ne peuvent donc compter que sur leurs propres connaissances et leur propre maîtrise du contenu du dossier.

Afin de faciliter l'exposé, les candidats ne bénéficiant d'aucun support numérique peuvent prendre quelques minutes pour fixer le plan de leur intervention sur une feuille de papier mise à leur disposition. Cette modalité proposée est fréquemment exploitée et les candidats y gagnent une structuration plus rigoureuse de leur intervention.

Recommandations :

Le bon candidat maîtrise les concepts disciplinaires dont il sait proposer une définition et affiche une bonne culture générale. Il appuie sa présentation sur un support personnalisé, reprenant les grandes lignes du dossier en y apportant une plus-value, enrichit ses propositions par des documents nouveaux et répond aux questions du jury avec pertinence et réactivité.

Il ne manque pas de justifier ses choix, de les modifier si besoin, de garder un regard critique sur son travail, d'identifier les difficultés des élèves, de trouver une conclusion, tout en affichant une assurance personnelle adaptée.

On pourra conseiller également de mettre à part toutes les annexes, documents divers et points d'appui nécessaires à la séance afin de faciliter leur accès au jury. Le fait que ceux-ci soient le plus souvent inclus dans le diaporama lui-même nuit à la lisibilité de l'ensemble et à la compréhension de leur choix didactique.

#### **1.4. L'entretien avec le jury.**

Il a été préparé par le jury au terme de sa lecture des dossiers, mais subit généralement les modifications liées à la présentation par le candidat. Le temps dévolu à cet exercice permet à chacun de trouver les réponses au questionnement, autorise des échanges nourris et cohérents, favorise l'apport de précisions utiles.

La connaissance simultanée des différents dossiers permet aux commissions d'enrichir leur questionnement, d'exploiter des pistes similaires, d'alimenter les échanges en prenant appui sur des propositions voisines ou contraires, de trouver des éléments de comparaison et d'appréciation.

Dans le domaine pédagogique, les propositions des candidats sont d'un réalisme varié. Certains n'ont pas choisi de retenir le niveau de cycle où ils ont effectué leur stage, ne renforçant pas ainsi le degré de faisabilité de leur séquence. Ils peinent à compter sur une connaissance suffisante du niveau et des capacités des élèves et leur proposition risque ainsi de manquer sérieusement de pragmatisme.

Recommandations :

Le candidat doit pouvoir éclairer le jury sur la logique et la progressivité de ses actions, des étapes retenues, sur la nature et le rôle des traces écrites et sur les modalités d'évaluation prévues.

Les activités doivent rester en cohérence avec l'objectif de départ et ne revêtir ni un caractère trop récréatif, ni trop magistral.

#### **1.5. Remarques relatives aux options choisies.**

Les commissions cherchent à vérifier que le candidat maîtrise le sujet exposé et qu'il possède des notions fondamentales dans la discipline retenue, dont aucune expertise plus élargie n'est cependant exigée.

L'ensemble des commissions observe cependant une maîtrise fragile, voire très parcellaire pour de nombreux candidats, des éléments disciplinaires dont ils proposent l'étude.

Majoritairement, les candidats ont profité de leur temps en stage pour expérimenter la séquence proposée. Leur propos pourra ainsi être nuancé ou avisé lors de la présentation.

- **Histoire**

Les candidats sont nombreux à choisir cette option. Les thèmes retenus s'inscrivent principalement dans les périodes antiques, médiévales ou contemporaines.

Interrogeant sur des événements ou des personnages majeurs, les membres des jurys ont été souvent déçus devant le manque de connaissances ou de repères des candidats.

Si tous les candidats présentent des documents, ils doivent s'interroger sur la distinction nécessaire entre support-source et document historique et réfléchir à la place, au rôle donné au document au cours des séances.

La trace écrite est souvent peu évoquée ou réduite au traditionnel résumé ou résumé à trous. Le candidat doit en définir des modalités plus riches, plus ambitieuses, exploitant des compétences dans le domaine de la langue française.

Le jury attend non seulement que le candidat témoigne de sa connaissance des événements et des faits, mais qu'il soit capable de repérer les véritables enjeux et les concepts sous-jacents. Il doit également être en mesure de définir les termes spécifiques qu'il emploie.

L'évaluation des acquis des élèves doit investir le champ des compétences pour ne pas être confinée dans celui des connaissances.

Les candidats ne doivent pas négliger les ressources bibliographiques en se contentant de consulter quelques notes, quelques manuels, faisant l'économie de la lecture d'ouvrages de référence.

- **Géographie**

Moins retenue que l'histoire, la géographie en reprend cependant les observations. Une maîtrise inégale des fondements scientifiques a été remarquée, ainsi qu'un déficit d'exemples concrets, rendant la géographie « hors sol ».

Un déficit dans la présentation de documents iconographiques est à relever. Les dispositifs retenus donnent peu de place à la dimension numérique et restent sur un format traditionnel.

L'exploitation de la notion de transdisciplinarité tend parfois à éloigner le candidat du domaine géographique dont il ne parvient plus à explorer la dimension spécifique.

- **Instruction civique et morale**

Les performances en ce domaine sont particulièrement contrastées. Si certains candidats ne témoignent que d'une connaissance très superficielle du sujet, d'autres ont su en explorer les différentes dimensions. Leur exposé est alors de qualité, privilégiant le développement de capacités et d'attitudes, essentielles dans ce domaine.

L'instruction morale conduit l'élève « à réfléchir sur les problèmes concrets posés par sa vie d'écolier et, par lui-même, de prendre conscience de manière plus explicite des fondements même de la morale : les liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale, la responsabilité de ses actes ou de son comportement, le respect des valeurs partagées, l'importance de la politesse et du respect d'autrui. » [Site Eduscol].

L'enseignement de la morale n'offre pas un appui disciplinaire traditionnel et convoque d'autres compétences, conjugue plusieurs champs d'investigation, relève de la philosophie, de la sociologie, de l'histoire parfois, en y ajoutant quelques notions de droit. La partie scientifique sera alors à construire, à organiser, à développer de façon plus spécifique.

Les circulaires dédiées à cet enseignement, les programmes et les propositions de certains manuels scolaires ainsi que de nombreuses communications de divers auteurs et de diverses sources constitueront des points d'appui nécessaires à la réflexion du candidat.

L'exploitation de situations de classe ou de la vie de l'élève restent des occasions d'apprentissage privilégiées.

L'exposé des fondements scientifiques est plus exigeant que dans les autres disciplines. Ceux-ci sont souvent réduits à l'exploitation ou à l'illustration de la notion à l'étude. « *La morale ne se réduit pas à un seul apprentissage de règles. Les règles sont des moyens pour organiser la vie collective, mais ne sont pas à même de répondre aux questions sur lesquelles l'homme s'interroge. Enseigner la morale demande de privilégier une démarche d'apprentissage méthodique et régulière à partir de supports diversifiés, textes littéraires, contes, documents, images, films, situations de la vie quotidienne* » extrait du rapport de la mission sur l'enseignement de la morale laïque, 22 avril 2013 « on ne doit pas enseigner des idées théoriques, mais des pratiques. Non pas la vertu, mais des comportements vertueux » (Durpaire et Mabilon-Bonfils, 2012).

- **Les disciplines artistiques**

Les disciplines artistiques ne doivent pas être choisies par défaut.

Les jurys soulignent dans leur unanimité le manque de culture générale observé chez nombre de candidats. Certains d'entre eux sont incapables de mentionner le nom de sculpteurs, d'œuvres picturales ou musicales, de musiciens ou de ballet célèbres. Cette pauvreté affichée questionne sur les capacités des candidats à prendre en charge l'enseignement des disciplines artistiques dans les classes.

Plusieurs candidats ont mentionné qu'ils ne fréquentaient aucun lieu de spectacle, ni musée ou autre lieu culturel.

Le dispositif du Parcours d'Education Artistique et Culturelle reste confidentiel pour la majorité des candidats.

Le dossier doit donc posséder un caractère réellement personnel, valoriser les connaissances culturelles du candidat dans les divers champs artistiques au sein d'un propos argumenté et rigoureusement documenté.

- **Histoire des arts**

L'enseignement de l'histoire des arts exige que cette notion soit bien connue, bien maîtrisée. Il ne s'agit pas d'une discipline particulière, mais d'une démarche pédagogique bien précise. Les documents de référence des programmes et de nombreuses ressources en ligne pourront éclairer les candidats sur ce sujet et étayer leurs choix.

Il convient de bien centrer le sujet dossier sur une problématique rigoureusement articulée avec les exigences de cet enseignement qui, s'il n'est pas une discipline, doit convoquer la polyvalence de l'enseignant.

- **Musique**

Les observations effectuées sur les autres champs artistiques sont également effectuées dans ce domaine. Les candidats doivent avoir pris connaissance de toutes les préconisations et attentes institutionnelles dans le domaine.

Le jury apprécie les candidats qui montrent une réelle culture, proposent une interprétation personnelle chantée ou toute autre illustration de leurs compétences.

La pratique personnelle n'est pas suffisante pour se présenter à cette option. Il doit être capable d'investir le versant pédagogique. L'articulation entre la musique et les autres disciplines artistiques est peu développée. L'usage du numérique apporte une grande plus value quant à la pertinence de l'exposé.

- **Arts visuels**

Peu de candidats ont choisi cette option. Les prestations sont de nature très variée et les préconisations concernant les arts du son et l'histoire des arts peuvent être ici reprises.

Certains candidats proposent un dossier qui aurait eu toute sa place dans la rubrique « histoire des arts ». Il convient de bien respecter les fondements de cette discipline qui possède ses connaissances et ses compétences propres.

Une clarification doit être absolument respectée entre ces deux domaines.

- **Sciences et technologie**

Les fondements scientifiques font l'objet d'une investigation particulière. Les candidats affichent une maîtrise très hétérogène des notions abordées.

Les candidats ont pour certains, accusé un réel déficit de connaissances dans le domaine sur lequel ils avaient fondé leur dossier. Toute notion, tout concept, tout élément lexical, s'il est employé dans le dossier doit pouvoir être expliqué par le candidat. Plusieurs d'entre eux semblent surpris d'avoir évoqué dans leur exposé écrit certaines notions qu'ils sont incapables de préciser le jour de l'entretien ou de développer, voire d'illustrer. Il convient alors de s'interroger sur le sérieux de la préparation ou la légitimité de son auteur.

Plusieurs candidats initient des modélisations sans pouvoir en définir avec exactitude l'enjeu scientifique. L'évaluation et la différenciation restent pour beaucoup seulement des mots convenus, des étapes requises mais totalement isolées d'une mise en œuvre efficace.

Les candidats les plus experts repèrent les obstacles qui pourraient surgir devant les élèves et la transposition didactique est soignée.

On attend du candidat qu'il maîtrise réellement les notions scientifiques abordées tant en ce qui concerne la notion ainsi que le lexique qui lui est attaché et qu'il sache identifier et développer les concepts les plus fondamentaux.

La démarche d'investigation est largement évoquée. Il est nécessaire que le candidat en connaisse les étapes ainsi que les fondements et sa réelle utilité pour les élèves.

- **1.6. Remarques relatives aux cycles choisis.**

Les séquences décrites s'adressent à tous les cycles de l'école primaire. Les cycles 1 et 2 pourraient apparaître plus favorables à qui ne maîtriserait pas les éléments notionnels requis dans la discipline retenue. Il convient de rappeler qu'il n'en est rien. Les commissions se sont attachées à mesurer la solidité des acquis dans les domaines abordés et à élargir les champs d'investigation.

Une première connaissance didactique dans les différents domaines d'activités de l'école maternelle est attendue ainsi que celle des concepts et notions, démarches et méthodes dans les domaines enseignés. Proposer d'exploiter la polyvalence de l'enseignant du premier degré est un atout déterminant pour inscrire les jeunes élèves dans des apprentissages structurés tout en développant leurs potentialités tant cognitives que motrices, sensibles que sociales.

Le candidat doit là-aussi connaître les objectifs à atteindre pour un niveau donné, raisonner en terme de compétences, prendre en compte les fondements de la psychologie de l'enfant, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus.

Les candidats les plus performants ont su mettre à profit les résultats de la recherche relative au développement de l'enfant et à la classe pour étayer leur argumentation.

## 2<sup>ème</sup> épreuve orale (épreuve 4) :

### Entretiens à partir d'un dossier

(documents fournis par le jury  
dans les domaines de l'EPS  
et du système éducatif français)

*« L'épreuve comporte deux parties : La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire. La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel), ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative. » Arrêté publié au J.O. le 27 avril 2013*

#### 2.1. Observations générales.

L'épreuve revêt un format satisfaisant, tant sur les modalités d'organisation que sur sa pertinence quant à révéler les qualités attendues des candidats.

Le temps dévolu aux différents entretiens, permet de bien cerner le candidat et laisse toute latitude pour renforcer le questionnement si besoin.

Les temps de préparation ainsi que les fiches destinées au jury, précisant les attendus et les pistes pour relancer les échanges permettent une réelle harmonisation des exigences et constituent un point d'appui apprécié.

#### 2.2. L'épreuve d'EPS.

La première partie de l'épreuve « **Entretien à partir d'un dossier** » vise à évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

On attend des candidats qu'ils dégagent à travers le questionnement un point de vue personnel à partir de connaissances pédagogiques et didactiques sur l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

On recherche des candidats qui disposent bien de compétences professionnelles pour enseigner l'EPS à l'école primaire même si celles-ci ne sont encore qu'en cours de construction.

Le candidat doit démontrer qu'il a **réfléchi aux enjeux de l'EPS sur la scolarité primaire**, qu'il est en mesure de mobiliser des connaissances quant aux attentes institutionnelles, à sa réglementation et à la spécificité de son enseignement face à un jeune public.

- **2.2.1 Information sur les sujets**

Conformément aux informations à destination des candidats mises en ligne sur le site du rectorat au mois de mars 2015, les activités supports à l'épreuve retenues dans l'académie de Besançon étaient, comme l'année précédente :

- les activités athlétiques (lancer, course, saut)
- les jeux traditionnels et sports collectifs
- la danse et les jeux dansés
- les activités aquatiques

Il existe deux grands types de sujets :

- sujets se rapportant à une progression au sein d'un cycle. On demandait le plus souvent aux candidats de présenter une progression des apprentissages pour permettre aux élèves d'atteindre un niveau de maîtrise précis (ex : proposer une progression pour amener des élèves de moyenne section à sauter le plus loin possible).

- sujets se rapportant à une situation d'apprentissage. On demandait par exemple de proposer des situations pédagogiques pour atteindre un objectif spécifique, précisé dans le sujet (ex : proposer des situations pour permettre à la majorité des élèves d'une classe de CM2 de s'immerger complètement dans l'eau).

Les sujets ont été répartis de manière équilibrée dans les 4 domaines d'activités retenus dans l'académie, les 3 cycles et les 2 types de sujets.

- **2.2.2.. Bilan**

Pour la brève analyse statistique des résultats qui suit, seuls les sujets où un nombre significatif de candidats ont composé ont été retenus.

activité	Note minimale	Note maximale	Note moyenne obtenue
jeux traditionnels et sports collectifs	1	40	22,82
danse et jeux dansés	2	40	22,82
activités athlétiques	1	40	23,45
activités aquatiques	1	40	24,71

Aucun domaine d'activité ne semble donc ni poser véritablement des difficultés insurmontables aux candidats, ni être plus simple à traiter.

Les candidats ont cette année mieux réussi lorsque les sujets concernaient des élèves de l'école maternelle.

cycle	Note minimale	Note maximale	Note moyenne obtenue
maternelle	1	40	29,38
cycle 2	1	40	21,89
cycle 3	1	40	23,98

C'est le sujet où les candidats ont dû, dans un premier temps, proposer une progression pour que le plus grand nombre d'élèves d'une classe de CM1 puissent récupérer dans l'eau des objets en grande profondeur qui leur a permis de mieux réussir (moyenne de 28,65 sur 40 avec des notes comprises entre 4 à 40).

En revanche ils ont eu plus de difficulté avec le sujet où ils devaient proposer des situations permettant à des élèves de CP d'améliorer leur production en danse (moyenne de 17,16 avec des notes entre 6 et 35).

- **2.2.3.L'exposé**

Les exposés des candidats sont dans l'ensemble structurés même si la conclusion est souvent absente.

L'introduction est l'occasion de montrer les connaissances qu'ils ont des textes de référence (place de la compétence dans les programmes, enjeux de l'EPS, lien avec le socle commun) et de l'activité support.

On note dans l'ensemble des candidats qui se sont réellement préparés à l'épreuve, au moins d'un point de vue théorique.

Ils présentent ensuite des situations qu'ils cherchent à articuler les unes aux autres, dans une logique de progressivité.

Ils ont en revanche plus de difficulté à prendre véritablement en compte l'élève et ses capacités. Ils pensent bien souvent qu'il suffit de proposer une bonne situation pour que tous les élèves progressent. Ils oublient d'aborder la question de l'évaluation, prennent peu en compte les différences entre les élèves et n'ont pas toujours réfléchi à l'organisation du groupe classe.

Peu de candidats présentent spontanément des liens entre l'EPS et les autres disciplines ou domaines d'enseignement de l'école, dans une logique de transversalité.



#### • 2.2.4. L'entretien

On attend surtout des candidats qu'ils puissent justifier leurs choix et donner des précisions sur les points qui n'ont pas été suffisamment développés durant l'exposé.

Il y a parfois un décalage important entre l'exposé qui a été préparé et l'entretien. Certains candidats semblent imaginer que les questions posées sont forcément des questions pièges alors qu'il leur suffit bien souvent de développer leurs propositions initiales.

Concernant la place de l'EPS dans l'éducation à la santé, ce sont le développement de bonnes habitudes de vie en référence à la lutte contre l'obésité et la connaissance de ses propres capacités qui sont mis en avant. Nombreux sont les candidats qui oublient que l'EPS contribue à l'éducation à la responsabilité en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect non seulement de soi mais aussi d'autrui, respect des règles).

#### **Recommandations.**

- Mettre davantage en évidence la connaissance de la place de l'EPS dans l'éducation à la santé à l'école,
- Proposer des situations qui prennent bien en compte les capacités des élèves,
- Ne pas oublier de traiter des moyens de différenciation, des stratégies et outils d'évaluation,
- Préciser clairement le rôle de l'enseignant qui ne peut se limiter à mettre en place des situations pédagogiques,
- Penser à lier l'EPS aux autres disciplines scolaires,
- Chercher à donner du sens aux apprentissages, réfléchir aux moyens de motiver les élèves.

#### • 2.2.5 : exemples de sujets

- « Vos élèves de CE1 participent pour la deuxième année à un cycle de natation. L'objectif attendu en fin de CE1 est la validation du palier 1, défini par la circulaire sur l'enseignement de la natation à l'école. Au niveau des déplacements, il s'agit de « se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis ».

*Vous proposerez une progression des apprentissages permettant au plus grand nombre de valider cette composante du palier 1. »*

- « Avec votre classe de CM1, vous avez choisi de programmer une séquence d'apprentissage destinée à développer la compétence : exprimer corporellement, seul ou en groupe, des personnages, des images, des sentiments, des états.

*Au cours des séances, vous proposez à vos élèves d'utiliser des objets en rapport avec le thème de l'air. Les élèves devront construire et réaliser une phrase dansée de 4 ou 5 mouvements liés.*

*Après avoir précisé les grandes lignes de votre démarche, vous proposerez une situation que vous ferez évoluer pour répondre à cette attente. »*

### **2.3. Connaissance du système éducatif.**

Comme évoqué dans le rapport de jury de l'année précédente, cette seconde partie de l'épreuve 4 ne présente qu'une très faible filiation avec l'oral de l'ancien concours (CRPE) intitulé « agir en fonctionnaire de façon éthique et responsable ».

Les compétences sollicitées pour répondre aux exigences et à l'ambition du recrutement de 60 000 enseignants s'avèrent nettement plus diversifiées.

Les sujets élaborés dans l'académie visent à valoriser chez les candidats le parcours antérieur, son appétence pour la culture, sa prise en considération de la diversité des publics accueillis et à révéler son potentiel à parfaire la connaissance de son environnement professionnel futur.

Si cette épreuve s'inscrit parfaitement dans le cadre de la loi de refondation de l'école – ce que de nombreux candidats restituent, parfois avec beaucoup de véhémence – elle ne saurait s'y limiter. En effet, cette

nouvelle assise institutionnelle ne peut constituer l'unique référence. *La construction morphosyntaxique du mot « Refondation » devrait conduire les candidats à s'interroger sur les fondations « anciennes » ou antérieures et sur ce que cela a encore d'actualité dans notre institution.*

Si la mise en œuvre des cycles, le continuum école/collège, la prise en charge de la difficulté scolaire ou bien encore, la prévention de l'illettrisme ont été repensés dans le cadre de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, l'émergence de ces préoccupations est bien antérieure à la refondation.

La commission d'élaboration des sujets s'est astreinte à produire des dossiers qui prennent appui sur l'évolution récente du système éducatif français.

A ce titre, la connaissance de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République est indispensable. Cette connaissance est utilement complétée par la lecture approfondie de la circulaire n° 2014-068 du 20 mai 2014 dite « circulaire de rentrée ». De nombreux sujets y font référence. Elle permet de contextualiser l'esprit de la loi et de préciser son champ d'application. *Pour information, la circulaire relative à la rentrée 2015 est parue le 4 juin 2015.*

La commission s'est interdit toute référence à des circulaires postérieures à février 2015 pour éviter aux candidats de « miser » sur une actualité trop immédiate. Le discours de Mme la Ministre relatif aux valeurs de la République, très largement médiatisé, constitue le dernier élément pris en considération dans l'élaboration des sujets.

Les corpus proposés varient entre trois et cinq textes dont le volume total ne dépasse pas cinq pages, hors pages de présentation. Pour une égalité de traitement entre les candidats, les sujets ont été élaborés à partir de quelques invariants : textes législatifs (lois, décret,...) ; de cadrage (circulaires) ou rapport de l'Inspection Générale auxquels ont été adossés des extraits d'articles issus de la recherche dans le domaine des sciences de l'éducation, publiés dans des revues ou des sites connus et reconnus par la communauté éducative (Cahiers pédagogiques, AFAE, IFE,...) ainsi que des documents en usage dans les écoles. Des extraits d'articles de presse ou de la société civile viennent parfois compléter ou enrichir la réflexion.

Le candidat est invité à répondre à trois questions.

La **première question** sollicite une lecture attentive de l'ensemble des textes du corpus. Le candidat doit impérativement s'appuyer sur ces derniers pour élaborer une réponse conforme à l'attendu. Les textes du corpus permettent de répondre à cette question. Il est attendu du candidat, une recherche exhaustive de l'information, une hiérarchisation et une mise en lien, voire en perspective des éléments contenus dans le corpus.

Cela demande de la part du candidat de faire preuve de discernement et de hiérarchisation entre les textes officielles et les extraits d'articles. Cette première question étant facilement accessible, le jury est particulièrement attentif à la qualité de la restitution qui révèle les aptitudes du candidat à énoncer des propos construits et fluides.

Il a cependant été constaté que de trop nombreux candidats appréhendaient les dispositifs présentés comme des protocoles de « postvention », inhérents à des difficultés endémiques de notre système éducatif. La prise en charge de la difficulté scolaire, le dispositif « Plus de maîtres que de classes, la scolarisation des moins de trois ans,... » se veulent en priorité des dispositifs de prévention. Il convient donc pour les candidats de restituer l'esprit « préventif » de ces dispositifs et de relativiser le caractère parfois exclusif de remédiation.

La **deuxième question** nécessite de la part du candidat une mise en réflexion qui lui permet de mettre en valeur ses connaissances et son appréhension du questionnement induit par le sujet. Les meilleurs candidats font preuve d'une belle « intelligence » quant à la mise en perspective des dispositifs et des objectifs qu'ils poursuivent.

Il ne s'agit pas pour le candidat de réciter une leçon mais de montrer sa réelle volonté de s'impliquer dans un processus d'appropriation des enjeux du système. A ce stade de leur formation, les savoirs ne sont pas stabilisés mais servent de support à une réflexion qui, pour de nombreux candidats, apparaît déjà très engagée.

Les **dernières questions** sont plus diversifiées, elles permettent aux candidats de valoriser leur expérience et de faire valoir leur esprit critique. Elles permettent également de révéler les convictions nécessaires à tout engagement professionnel.

Il convient cependant de mettre en garde les candidats sur une restitution trop narrative de leur expérience. Par exemple, « Affirmer que le redoublement de l'élève x dans une classe de CE2 lui a été bénéfique, et qu'à ce titre le redoublement est la meilleure réponse, voire l'unique réponse à la diversité des élèves » révèle un manque certain de discernement.

Quelques candidats se sont risqués à problématiser le sujet. Lorsque lors de l'exposé, le candidat est en capacité de prendre en considération cette problématique pour répondre aux trois questions, cela apparaît

comme un atout indéniable. En revanche, cette problématisation dessert le candidat lorsqu'elle est mal posée.

Pour la plupart des sujets, une mise en perspective des trois questions était relativement aisée à opérer. Les candidats qui se sont saisis de cet atout pour présenter leur exposé ont su davantage convoquer les différents textes et articuler leurs réponses autour du questionnement qu'ils ont élaboré.

Peu de candidats répondent directement aux questions de manière linéaire, mais nombreux sont ceux qui présentent les textes de manière trop laconique (simple lecture de la référence).

Si un simple inventaire des textes ne présente que peu d'intérêt, situer leur contexte de production, préciser leur visée révèle les connaissances du fonctionnement des institutions par les candidats. Différencier un texte législatif qui s'applique à tous, d'un texte réflexif qui permet de mettre en perspective est une compétence attendue. Les postulants les plus brillants sont en capacité de problématiser dès l'introduction les tenants et les aboutissants du sujet.

Comme lors de la précédente session, la ténuité des propos tenus et surtout leur manque de « hauteur » lors des conclusions, laissent penser que l'intérêt de cette phase essentielle de toute présentation n'est pas appréhendé par les candidats.

Une très faible partie d'entre eux achève leur présentation par une question ouverte, prospective qui permet d'orienter et d'approfondir le questionnement par les membres des commissions. Il s'agit bien d'un atout pour le candidat qui peut se préparer alors aux premières questions du jury.

Si peu de candidats utilisent la totalité du temps proposé pour répondre, lors de la phase d'exposé, aux questions du sujet ; cette première phase de la présentation s'est améliorée et la qualité des propos tenus indéniablement plus intéressants.

La partie interactive avec le jury d'une durée d'une demi-heure, permet d'engager un véritable questionnement, qui vise à valoriser les premières expériences des candidats ainsi que leur réflexion. Pour la plupart des candidats cette partie vient confirmer la qualité de la présentation et la précision des réponses. Il convient une nouvelle fois de souligner que la réussite de cette épreuve n'est plus assurée par la simple restitution de connaissances livresques mais par l'appréhension et la compréhension des enjeux du système éducatif dans un contexte mondialisé et par la proposition de mises en œuvre réflexives. Un feedback ou rétroaction des dispositifs est parfois attendu (Redoublement versus fluidité des parcours).

Cette année singulièrement, les grandes valeurs de la République, la place de l'école dans la société, la nécessaire mutation du système sont des problématiques sous-jacentes à la plupart des sujets.

Si les candidats ont mentionné à plusieurs reprises les valeurs de la République, cela apparaît pour de nombreux postulants comme une devise désincarnée. Pourtant, la volonté de tendre vers une école plus égalitaire (plus de maîtres que de classe, prise en charge de la difficulté scolaire, scolarisation des enfants de moins de trois ans,...), l'apprentissage de l'altérité, ainsi que la prise en considération de la diversité du public accueillis (les élèves allophones) présents dans la très grande majorité des sujets, permettaient à l'ensemble des candidats de faire valoir leur compréhension des enjeux du système éducatif au-delà du dispositif mentionné dans le sujet et de convoquer valeurs et principes de notre République dans la réponse au questionnement.

Il est à noter également que la ténuité de pratiques culturelles par certains candidats a été rédhibitoire. En effet, comment peut-on envisager d'acculturer ses futurs élèves lorsque l'on est dans l'incapacité de citer une œuvre picturale, le nom d'un sculpteur ou d'un chorégraphe, et que l'on n'a jamais fréquenté un musée ou un espace culturel ?

De nombreux sujets cette année valorisaient cette pratique (PEAC, culture humaniste, les arts à l'école). Certains candidats se sont trouvés fort dépourvus lors de la phase d'interaction avec le jury. Nous ne pouvons qu'encourager les futurs candidats à fréquenter assidûment ces espaces et de s'adonner davantage à des pratiques culturelles.

En conclusion, nous mettons à disposition de chaque lecteur de ce rapport, une citation du Général Foch : « Il n'y a pas d'homme cultivé ; il n'y a que des hommes qui se cultivent ».

## Sujets proposés- session juin 2015 :

### Connaissance du système éducatif.

#### Sujet n°1 : LES ARTS A L'ECOLE

Questions à traiter par le candidat :

1. **Quels sont les enjeux de l'enseignement des arts dans la formation d'un futur citoyen?**
2. **A quelles difficultés se heurte cet enseignement à l'école primaire?**
3. **Comment peut-on favoriser, voire renforcer, la place de cet enseignement ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : De la maternelle au baccalauréat ; l'éducation artistique et culturelle site Eduscol.

Document B : L'éducation artistique et culturelle en Franche-Comté, Education aux arts et à la culture, janvier 2013-Conseil économique, social et Environnemental de Franche Comté

Document C : L'histoire des arts, un défi et une chance, Philippe Joutard, dans : Pour enseigner l'histoire des arts, Sceren édition,

Document D : Article du Journal : Le Perche Mortagne-au-Perche : Les jardins de Gruel : un projet artistique récompensé à l'Élysée, extrait du site du journal

#### Sujet n°2 : LA REFONDATION DE L'EDUCATION PRIORITAIRE

Questions à traiter par le candidat :

1. **Quels sont les enjeux actuels de la refondation de l'éducation prioritaire ?**
2. **Comment améliorer l'efficacité des politiques d'éducation prioritaire ?**
3. **Enseigner dans une classe en éducation prioritaire requiert-il des pratiques professionnelles spécifiques ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de la circulaire n°2014-077 d u 4-6-2014  
Refondation de l'éducation prioritaire

Document B : Extrait du Rapport de diagnostic  
Evaluation de la politique de l'éducation prioritaire  
CIMAP (Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique)  
17 juillet 2013

Document C : Extrait d'un article de Jean-Michel ZAKHARTCHOUK,  
Professeur au collège Jean-Jacques Rousseau, Creil (Oise)  
Les Cahiers pédagogiques, septembre – octobre 2012, N°499, page 15

### **Sujet n°3 : SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE T ROIS ANS**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. En quoi la scolarisation des enfants de moins de trois ans peut-elle être une plus value ?**
- 2. A quelles conditions une scolarisation précoce favorise-t-elle la réussite des élèves ?**
- 3. Quelles sont les articulations partenariales nécessaires à mettre en œuvre dans le cadre de ce dispositif ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Accueil en école maternelle, scolarisation des enfants de moins de trois ans, NOR : MENE1242368 - Circulaire n°2012-202 du 18-12-2012, MEN - DGESCO A1-1

Document B : L'impact des années de préscolarisation sur les enfants issus de milieux défavorisés, dossier de veille de l'Ifé n°92 Avril 2014 par M. GAUSSEL, chargée d'étude et de recherche au service Veille et Analyse française de l'Education (Ifé)

Document C : Guide à destination des équipes pédagogiques pour l'élaboration d'un projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans  
Groupe Académique Maternelle : Académie de La Réunion

### **Sujet n°4 : LA PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Quelles sont les causes du décrochage scolaire ?**
- 2. Comment prévenir le décrochage scolaire ?**
- 3. Quels sont les enjeux de la prévention du décrochage scolaire dans notre société ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : La lutte contre le décrochage scolaire, Site du ministère de l'Education Nationale, [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), mise à jour décembre 2014.

Document B : Extrait de « Enseignement primaire : les élèves à risque (de décrochage) », Annie Feytant, Dossier d'actualité veille et analyses, n°80, Décembre 2012, Institut Français de l'Education, ENS de Lyon.

Document C : Extrait de « Enseignement primaire : les élèves à risque (de décrochage) », Annie Feytant, Dossier d'actualité veille et analyses, n°80, Décembre 2012, Institut Français de l'Education, ENS de Lyon.

Document D : Extrait de « Mobilisation contre le décrochage scolaire : bilan 2013 et perspectives », Site du ministère de l'Education Nationale, [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).

### **Sujet n°5 : LA FLUIDITE DES PARCOURS SCOLAIRES**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Préciser la notion de « parcours scolaire » et ce que recouvre alors l'expression « fluidité des parcours scolaires ».**
- 2. Quels obstacles impactent la fluidité des parcours scolaires ?**
- 3. Sur quels leviers peut agir l'école primaire pour favoriser la réussite scolaire de tous les élèves ?**

Documents constituant le dossier :

Document A :        extrait de la circulaire n°2014-068 du 20-5-2014  
Préparation de la rentrée scolaire 2014

Document B :        Axe 1 du projet académique 2014-2017 de l'académie de ROUEN

Document C :        ECOLE / COLLEGE / LYCEE Passages ou ruptures,  
extrait d'un article de Michèle COULON, Chargée d'étude DGESCO  
Empreintes - N°3 [Passages](#) Décembre 2012  
Publié sur Centre académique Michel Delay

**Sujet n°6 : ECOLE INCLUSIVE**

Questions à traiter par le candidat :

1. **Quels sont les différents dispositifs existants pour accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ?**
2. **Quelles sont les principales finalités de la scolarisation des élèves en situation de handicap ?**
3. **Comment la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République engage-t-elle la promotion d'une école inclusive ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Rapport annexé à la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013.

Document B : Livret « Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves. Quel plan ? pour qui ? ». Infographie extrait du livret page 2, décembre 2014, site eduscol.fr.

Document C : Article de Serge Thomazet IUFM d'Auvergne, Université Blaise Pascal Laboratoire PAEDI - ACTé (activité, connaissance, transmission, éducation) UA 4281, De l'intégration à l'école inclusive : une nouvelle étape dans la construction d'une école pour tous.

Document D : UNESCO (organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), Education, Dix questions sur l'éducation inclusive.

**Sujet n°7 : ENSEIGNER AU ET PAR LE NUMERIQUE**

Questions à traiter par le candidat :

1. **Quelles sont les intentions en matière de numérique éducatif ?**
2. **Quels sont les obstacles liés à la mise en œuvre de cette politique ?**
3. **Quelles sont les conditions nécessaires pour que l'enseignement au et par le numérique apporte une plus-value aux apprentissages des élèves ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Le numérique au service de l'École - Brève - Vincent Peillon - George Pau Langevin – 29 août 2013

Document B : Pratiques collaboratives favorisées par le numérique – Rémi Thibert – Chargé d'étude à l'IFÉ - Décembre 2014

Document C : La pédagogie et le numérique : des outils pour trancher ?  
Extrait de l'ouvrage : « L'école, le numérique et la société qui vient » (Denis Kambouchner, Philippe Meirieu, Bernard Stiegler, Mille et une nuits, 2012)

### **Sujet n°8 : L'AUTORITE**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Quelles sont les différentes conceptions de l'autorité présentes dans les textes ?**
- 2. A quelles conditions le maître fait-il autorité dans la classe ?**
- 3. En quoi l'autorité contribue-t-elle à asseoir les valeurs démocratiques de la République ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République – Janvier 2015

Document B : Affiche : les principales mesures - 22 janvier 2015

Document C : Bruno Robbes : Malentendus à propos de l'autorité à l'école – Le café pédagogique - 30/01/15

Document D : Michel Serres : "La seule autorité possible est fondée sur la compétence" Le Point - 21/09/2012

### **Sujet n°9 : LE CONSEIL ECOLE COLLEGE**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Quels sont les axes à privilégier dans le cadre des travaux du conseil Ecole-collège ?**
- 2. Quels sont les enjeux d'une culture inter-degrés ?**
- 3. Comment favoriser la continuité entre un établissement et les écoles de son secteur ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : L'école élémentaire en pratique. Le conseil école-collège. Refondons l'école. Site education.gouv.fr, publication mise à jour août 2013.

Document B : Ressources pour la mise en œuvre du conseil école-collège  
9 fiches repères sur la composition, le fonctionnement ou encore la continuité pédagogique pour accompagner la mise en œuvre du conseil école-collège.  
Fiche 4 - Le conseil école-collège et la continuité pédagogique.  
Site eduscol.fr, mise à jour de la publication août 2014.

Document C : La mise en place des conseils école-collège. Extraits du rapport des IGAENR (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche). Rapport - n°2014-026 Mai 2014.

Document D : Compte rendu Conseil Ecole Collège (CEC) du 27 mai 2014

### **Sujet n°10 : GESTION DE L'HETEROGENEITE**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. A quelles conditions peut-on renforcer la réussite scolaire de tous les élèves ?**
- 2. Comment mettre en œuvre la différenciation pédagogique au sein d'une classe, d'une école ?**
- 3. En quoi l'hétérogénéité d'une classe peut-elle constituer un atout pour les apprentissages ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de la Circulaire n°2014-068 du 20-05-2014, Préparation de la rentrée scolaire 2014.

Document B : Extrait de « Prévention de l'illettrisme et élève en difficulté de lecture : des pratiques pédagogiques, pratiques de lecture, pratiques d'écriture », Philippe Perrenoud, Article publié dans la revue suisse romande L'éducateur, n°13, 1997, p. 20-25.

Document C : Extrait de « 50 activités de lecture-écriture pour gérer l'hétérogénéité au cycle 3 et en SEGPA », ouvrage coordonné par Aline Beaudou, Scérén, 2012.

### **Sujet n°11 : L'ILLETTRISME**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Comment l'école contribue-t-elle à la lutte contre l'illettrisme ?**
- 2. Quels dispositifs peuvent favoriser, voire renforcer, les apprentissages dans le domaine de la maîtrise de la langue ?**
- 3. Quels sont les enjeux sociaux et sociétaux de la lutte contre l'illettrisme ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Circulaire n°2013-179 - Prévenir l'illettrisme. MEN-DGESCO.

Document B : Prévenir l'illettrisme à l'école. Agir contre l'illettrisme. *Site Eduscol*.

Document C : Que peut-on envisager pour prévenir l'illettrisme ? *Site Bien Lire*. Interview de Michel Fayol. 2003.

Document D : Charte des structures éducatives - Association Lire et faire lire.

### **SUJET N°12 : L'ECOLE MATERNELLE**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Quels sont les enjeux de la scolarisation des enfants de moins de trois ans ?**
- 2. Quels sont la place et le rôle des parents dans cette première scolarisation ?**
- 3. En quoi l'école maternelle contribue-t-elle à la réussite de tous les élèves ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Circulaire n°2012-202 du 18-12-2012 - Scolarisation des enfants de moins de trois ans. MEN-DGESCO.

Document B : Extrait du rapport n°2011-108 - octobre 2011- L'école maternelle - Inspection générale de l'éducation nationale.

Document C : Extrait de la conférence – *Refonder l'alliance entre les familles populaires et l'école* - Pierre Périer, Sociologue, Maître de conférences, Département des Sciences de l'éducation, Université Rennes 2 - Janvier 2011.

Document D : Extrait de livret d'accueil – Ecole maternelle.



### **Sujet n°13 : DISPOSITIF : « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. En quoi le dispositif « plus de maîtres que de classes » peut-il faire évoluer les pratiques des enseignants ?**
- 2. Quels sont, selon vous, les effets attendus de ce dispositif pour les élèves ?**
- 3. Comment organiser et mettre en œuvre un dispositif « plus de maîtres que de classes » dans une école ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Dispositifs « plus de maîtres que de classes », missions, organisation du service et accompagnement des maîtres, NOR : MENE1242376 - Circulaire n°2012-201 d u 18-12-2012, MEN - DGESCO A1-1-DRDIE

Document B : Plus de maîtres que de classes, analyse des conditions de l'efficacité du dispositif, Bruno Suchaut : Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques, Institut de recherche sur l'éducation – Mars 2013

Document C : Du côté enseignants, six modalités de co-intervention ou de co-enseignement, traduction et adaptation par Claire Boniface, à partir de la consultation de livre Interactions : Collaboration Skills for School Professionals

### **Sujet n°14 : LES RYTHMES SCOLAIRES**

Questions à traiter par le candidat :

- 4. Comment prendre en compte les rythmes biologiques des enfants dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires ?**
- 5. A quelles conditions l'évolution des rythmes scolaires a une influence sur la réussite scolaire ?**
- 6. Comment le PEDT peut-il contribuer à une meilleure cohérence éducative sur un territoire ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Préparation de la rentrée scolaire 2014, NOR : MENE1411580, circulaire n°2014-068 du 20-5-2014, MENESR - DGESCO A

Document B : Mémoire, attention et rythmes scolaires, extrait du dossier n°474 « aider à mémoriser » cahiers pédagogiques, Hubert Montagner directeur de recherche INSERM

Document C : G. Fotinos : PEDT : une circulaire qui frappe le clap de fin d'une réforme. Extrait de l'Expresso : Café pédagogique du 15 Janvier 2015

### **Sujet n°15 : LA COEDUCATION**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Quels sont les enjeux de la coopération entre les parents et l'école ?**
- 2. Quels obstacles peuvent rendre difficiles les relations entre les parents et l'école ?**
- 3. Comment mettre en œuvre la coéducation au sein de l'école ?**

Documents constituant le dossier :

- Document A :      extrait de la circulaire n°2013-142 d u 15-10-2013  
Relations École – Parents  
Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires
- Document B : document de « La mallette des parents CP », MEN / scérén, 2012
- Document C :      extrait de « Dossier de veille de l'IFÉ », n°98, Janvier 2015 :  
Coéducation ? Quelle place pour les parents ? (pages 5 et 6)
- Document D :      « Devoirs, devoirs », éditorial de la revue « L'école des parents », n°599,  
novembre – décembre 2012, Isabelle MAGOS, rédactrice en chef

**Sujet n°16 : LES SORTIES SCOLAIRES**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. En quoi les sorties scolaires constituent-elles des outils pédagogiques au service de la réussite des élèves ?**
- 2. Quelles modalités de mise en œuvre d'une sortie scolaire pourraient être envisagées au sein d'une école ?**
- 3. Les sorties scolaires peuvent-elles contribuer à l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ?**

Documents constituant le dossier :

- Document A :      Extraits de la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999, modifiée par les circulaires n°2000-075 du 31 mai 2000, 2004-139 du 13 juillet 2004, 2005-001 du 5 janvier 2005 et 2013-106 du 16 juillet 2013. Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Document B :      Extraits de la circulaire n° 2012-101 du 29-6-2012 : Soutien du ministère de la défense aux projets pédagogiques - Commission bilatérale de coopération pédagogique - NOR : MENE1227154C MEN - DGESCO
- Document C : Extraits : Apprendre hors de la classe : l'exemple d'une sortie scolaire au Musée de l'Espace de Kourou (2010). Rodica AILINCAI (Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'IUFM de la Guyane), François-Xavier BERNARD (Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Paris Descartes).

**Sujet n°17 : LE HARCELEMENT SCOLAIRE**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Comment définir et identifier le harcèlement à l'école ?**
- 2. Quels moyens mettre en œuvre pour prévenir le harcèlement et agir contre ce phénomène ?**
- 3. En quoi l'enseignement des différentes disciplines contribue-t-il à lutter contre le harcèlement ?**

Documents constituant le dossier :

- Document A :      Circulaire n° 2013-100 du 26-9-2013 modifiée par la circulaire n°2013-154. Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École. Extrait.
- Document B :      Rapport au ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative - Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'École. Eric Debarbieux. Observatoire international de la Violence à l'École, 12 avril 2011. Extrait, p.39 à 41.
- Document C :      Dossier de présentation. Agir contre le harcèlement. 26 novembre 2013. Extrait.

### **Sujet n°18 : LE CLIMAT SCOLAIRE**

Questions à traiter par le candidat :

1. **Que recouvre la notion de climat scolaire ?**
2. **En quoi un climat scolaire serein participe à la réussite des élèves ?**
3. **Quelles actions mettre en œuvre au sein de la classe, au sein de l'école pour agir sur le climat scolaire ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Circulaire n°2014-068 du 20-5-2014. Préparation de la rentrée scolaire 2014. MENESR - DGESCO A. Extrait.

Document B : Le « climat scolaire » : définition, effets et conditions d'amélioration. Rapport au Comité scientifique de la Direction de l'enseignement scolaire, Ministère de l'éducation nationale. Debarbieux, E., Anton, N., Astor, R.A., Benbenishty, R., Bisson-Vaivre, C., Cohen, J., Giordan, A., Hugonnier, B., Neulat, N., Ortega Ruiz, R., Saltet, J., Veltcheff, C., Vrand, R. (2012). Extrait, pages 2 à 3.

Document C : Guide « Agir sur le climat scolaire à l'école primaire » - MEN DGESCO - Octobre 2013. Extrait, pages 7 à 9.

### **Sujet n°19 : LA CULTURE HUMANISTE**

Questions à traiter par le candidat :

1. **Quels sont les enjeux de la construction d'une culture humaniste des élèves à l'école ?**
2. **Quels sont les obstacles liés à cet enseignement ?**
3. **Comment développer l'enseignement de la culture humaniste dans une école ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait du site Eduscol : Compétence 5 : culture humaniste

**Document B : Extrait du rapport de l'Inspection Générale, n°2013-066 : bilan de la mise en œuvre des programmes issus de la réforme de l'école primaire de 2008.**

Document C : Document C : Dossier d'actualité n°33 – février 2008 De la communale au socle commun : littérature et culture humaniste, Institut Français de l'Education, Lyon.

Document D : Projet de l'école Paul BERT site : crdp-pupitre.ac-clermont.fr, 2013-04-09

## **Sujet n°20 : LA REUSSITE DES ELEVES**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Quels sont les facteurs à prendre en considération pour favoriser la réussite scolaire ?**
- 2. Quels sont les gestes professionnels (activités de l'enseignant) qui favorisent la réussite des élèves ?**
- 3. Comment créer au sein d'une classe, d'une école les conditions de la réussite de tous les élèves ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Préparation de la rentrée scolaire 2014, NOR : MENE1411580C, circulaire n°2014-068 du 20-5-2014, MENESR - DGESCO A

Document B : Agir sur les processus d'apprentissage, pour que chaque élève apprenne plus efficacement, Ifé - Centre Alain Savary, mai 2009

Document C : Savoirs et savoir-faire transmis dans la famille : un capital culturel en héritage ?, extrait du dossier d'actualité Veille et analyses n°53, juin 2011

Document D : Note aux parents, extrait des documents mis en ligne par la circonscription Décines-Charpieu, Inspection académique du Rhône, 2013

## **Sujet n°21 : LES DISPOSITIFS D'AIDE**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. En quoi les dispositifs présents contribuent-ils à lutter contre les difficultés scolaires ?**
- 2. Quels sont la place et le rôle des différents acteurs impliqués dans la réussite de l'élève**
- 3. Quelles stratégies pédagogiques peuvent être mises en place pour favoriser les apprentissages de tous les élèves ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Circulaire n°2014-068 du 20-5-2014/ MEN ESR - DGESCO ; Préparation de la rentrée scolaire 2014. Extrait.

Document B : Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.  
Site : [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr). (2014)

Document C : Extrait de «La grande difficulté scolaire, rapport au savoir et accompagnement des jeunes, des élèves » - 2011- Exposé de Jacques Bernardin, chercheur en sciences de l'éducation, équipe ESCOL-CIRCEFT, Paris 8 et GFEN : Comment traite-t-on la grande difficulté scolaire dans l'école ? Hors de l'école ? Ensemble ?

## **Sujet n°22 : LE PARCOURS SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Quels sont les enjeux des nouvelles orientations relatives au redoublement ?**
- 2. Quelles autres réponses apporter à la diversité des niveaux d'acquisition des élèves ?**
- 3. Comment est prise en compte la personnalisation des parcours dans le cadre de la refondation de l'école ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait du décret n° 2014-1377 du 18-11-2014, Evaluation des acquis, accompagnement pédagogique des élèves, dispositifs d'aide et redoublement : modification.

Document B : Forte baisse du redoublement : un impact positif sur la réussite des élèves, Note d'information n°36 – Novembre 2014, Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance.

Document C : Redoubler... d'énergie, Jean-Michel Wavelet, Extrait de Quelles alternatives au redoublement, Cahiers Pédagogiques, Collection des hors-série numériques.

Document D : Interview d'Olivier Rey (Institut Français de l'Éducation, ENS de Lyon) par Stéphanie Cayrol, vousnousils, e-mag de l'éducation, 13 octobre 2014

## **Sujet n°23 : LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Comment permettre l'accueil et la scolarisation des élèves allophones ?**
- 2. En quoi la scolarisation des élèves allophones contribue-t-elle à faire de l'école une école inclusive ?**
- 3. Quelles modalités pédagogiques peuvent-elles être mises en œuvre pour prendre en considération les élèves allophones dans le domaine de la langue ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de la Circulaire n°2012-141 du 2-10-2012, Organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés.

Document B : Une école inclusive : enjeux et démarches pour l'accueil et la scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA), des Elèves issus de Familles Itinérantes ou de Voyageurs (EFIV), Marie-Odile Maire Sandoz, <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr>.

Document C : Partie 5, Des élèves aux besoins particuliers, Le langage à l'école maternelle, Scérén, CNDP, mai 2011.

## **Sujet n°24 : LE PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Comment sont articulés les rôles entre les différents acteurs du Parcours d'Education Artistique et Culturelle?**
- 2. Quels sont les enjeux du P.E.A.C. pour l'élève et le citoyen ?**
- 3. Quelles modalités de mise en œuvre du P.E.A.C. pourraient être envisagées dans une école ?**

Documents constituant le dossier :

**Document A : Circulaire 2013-073 du 03 mai 2013, Le parcours d'Education Artistique et Culturelle.**

Document B : Rapport Inspection Générale d'octobre 2012, état des lieux des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle.

Document C : Extrait du guide pour la mise en œuvre du parcours d'Education Artistique et Culturelle, ministère de l'Education nationale.

Document D : L'éducation artistique et culturelle renforcée, *Ouest France*, 21 janvier 2013.

## **Sujet n° 25 : LA PRISE EN CHARGE DE LA DIFFICULTE SCOLAIRE**

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Quels sont les différents dispositifs permettant de lutter contre la difficulté scolaire ?**
- 2. En quoi le traitement précoce de la difficulté scolaire est – il une priorité ?**
- 3. Quelles stratégies pédagogiques peuvent être mobilisées pour répondre à la difficulté scolaire au sein de la classe ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Le traitement de la grande difficulté au cours de la scolarité obligatoire, extrait du rapport IGEN (Inspection Générale de l'Education Nationale) n°2013-095, novembre 2013.

Document B : Elève en difficulté au primaire : futur décrocheur ?, extrait des Cahiers pédagogiques n°503, février 2013, page 7.

Document C : Le plan d'accompagnement personnalisé, NOR : MENE1501296C, circulaire n°2015-016 du 22-1-2015, MENESR - DGESCO A1-3.

- **Conclusion générale.**

Les candidats aux épreuves de ce concours doivent s'engager dans une préparation minutieuse et ambitieuse afin de posséder le niveau de compétences attendu dans les domaines disciplinaires ou pédagogiques, ou de démontrer qu'elles sont réellement et méthodiquement en cours d'acquisition.

Ils doivent prendre appui sur leur expérience personnelle pour ancrer leurs propositions dans un contexte réaliste et exploitable.

Affichant une posture engageante, dynamique, ils sont ainsi prêts à exposer au jury le meilleur d'eux-mêmes avec sincérité et conviction.

La formation qui suivra leur réussite aux épreuves d'admission convoquera ces premières compétences qui seront ainsi progressivement consolidées, complétées dans la perspective d'une réelle maîtrise des items retenus dans le référentiel de compétences des métiers de l'enseignement et de l'éducation.